



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2014

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 16 et du 18 décembre 2013
2. Présentation du programme gouvernemental portant sur la coopération au développement
3. 6590 Projet de loi portant approbation de la Convention relative à l'assistance alimentaire, faite à Londres, le 25 avril 2012
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 6607 Projet de loi portant approbation de l'Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Norvège concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Bruxelles, le 21 février 2013
- désignation d'un rapporteur
5. Dossiers européens:
- adoption de la liste de documents transmis entre le 4 et le 10 janvier 2014
- présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:
COM(2013)565 (Rapport de la commission, Rapport annuel 2012 sur les relations entre la Commission européenne et les parlements nationaux); M. Marc Angel
COM(2013)566 (Rapport de la Commission, Rapport annuel de la subsidiarité et la proportionnalité); M. Marc Angel
COM(2013)594 (Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Rapport annuel 2013 sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en oeuvre en 2012); M. Marcel Oberweis
COM(2013)658 (Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière d'aide humanitaire et de protection civile et leur mise en oeuvre en 2012); M. Marcel Oberweis
COM(2013)739 (Programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2014); M. Marc Angel

6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Gilles Baum (observateur), M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, Mme Cécile Hemmen, M. Jean-Claude Juncker, M. Fernand Kartheiser, Mme Viviane Loschetter (remplaçant M. Claude Adam), M. Laurent Mosar, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humaine
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération

M. Frédéric Bohler, Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Luc Frieden

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 16 et du 18 décembre 2013

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

2. Présentation du programme gouvernemental portant sur la coopération au développement

M. le Président de la commission rappelle quelques éléments d'actualité comme la discussion de l'après-2015 des Objectifs du Millénaire, la fusion entre les Objectifs du Millénaire et les objectifs du développement durable, ainsi que la définition de l'aide publique au développement.

M. le Ministre informe que le programme gouvernemental se base sur les éléments de la continuité de la politique des dernières années, sur la modernisation et sur l'adaptation à la situation internationale actuelle. Le niveau de l'aide publique au développement luxembourgeois restera à un pourcent du RNB, seuil pour lequel le Luxembourg est félicité au niveau international. L'aide au développement est un instrument important pour rehausser l'image du Luxembourg. La coopération au développement est un élément de politique étrangère à part entière. Comme dans les années passées, le but de la coopération au développement restera la réduction de la pauvreté dans une approche durable, respectant les soucis sociaux et environnementaux. L'aide sera alignée aux pays partenaires, incluant l'aide budgétaire et des fonds communs. Les pays émergents et le secteur privé peuvent également assumer un rôle important dans la politique d'aide au développement. Le suivi de la gestion des fonds est un élément de plus en plus important dans une situation budgétaire difficile. Des actions additionnelles sont mises en œuvres

dans le domaine de la prévention du changement climatique. Les neuf pays cibles de l'aide au développement luxembourgeoise restent inchangés et les trois domaines principaux resteront la santé, l'éducation et le développement local. La sortie des programmes se fera en élaborant des stratégies avec les pays partenaires. Le développement de l'agriculture dans les pays cibles a pour but d'améliorer la situation économique, d'une part, et d'assurer la sécurité alimentaire, de l'autre (exemple : « les Nigériens nourrissent les Nigériens »).

En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, le gouvernement soutient les initiatives de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement (BEI). L'outil de la microfinance sera maintenu.

Le travail de l'agence d'exécution LuxDevelopment s'est confirmé, ce qui ressort du rapport de la Cour de Comptes 2012 et du fait que des acteurs européens et des pays comme la Suisse ou le Danemark ont recours à l'agence LuxDevelopment.

L'aide humanitaire gagne en importance et le Luxembourg a prouvé sa capacité de réagir (Syrie, Sud-Soudan, Philippines, Afrique centrale). Les moyens d'apporter de l'aide seront maintenus, notamment dans le secteur de la communication (« emergency.lu »). M. le Ministre rencontrera les personnes qui étaient en mission sur le terrain pour un échange de vues visant à évaluer les moyens.

La collaboration avec le Cercle des ONG de développement et les ONG agréées restera inchangée. Dans ce contexte, il sera veillé à la cohérence des politiques par le biais du Comité interministériel.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne sera préparée en concertation étroite avec la Lettonie et l'Italie. Elle coïncidera avec l'année européenne du développement 2015, de sorte que des actions pourront être mises dans ce contexte.

L'après-2015 des Objectifs du Millénaire sera un autre volet important. Certains objectifs seront redéfinis et de nouvelles stratégies seront élaborées au plan européen et international.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Les Assises de la Coopération auront lieu en avril 2014. Le Rapport annuel du Ministère de la Coopération sera publié en juin 2014. La date pour la déclaration du Ministre de la Coopération à la Chambre des Députés n'a pas encore été fixée. Le Coordinateur pour l'Année européenne de la coopération au développement 2015 n'a pas encore été désigné.

Le Président de la commission propose d'inviter le Commissaire européen Andris Piebalgs aux Assises de la Coopération. Il exprime en outre le souhait que la commission soit informée des contenus des programmes indicatifs de la coopération (PIC) avant la signature. Monsieur le Ministre répondra ultérieurement à la demande du représentant de la sensibilité politique ADR de faire savoir si les programmes indicatifs de la coopération (PIC) devraient être ratifiés par la Chambre des Députés.

La cohérence des politiques est un sujet important, la réforme du Comité interministériel réalisée par le gouvernement antérieur allant dans la bonne direction.

L'année européenne de la coopération au développement 2015 coïncidera avec la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. Il s'agit d'une approche européenne, dépassant le cadre national. Les actions seront coordonnées avec les Présidences lettone et italienne. L'idée est d'intégrer le sujet de la coopération au développement dans différents Conseils. Il n'est pas exclu que des actions communes avec le Cercle des ONG de développement puissent se faire sur le terrain.

Les dépenses dans le cadre de la lutte contre le changement climatique seront additionnelles à l'aide publique de la coopération qui restera sur le seuil de 1 % du RNB. La base de calcul restera inchangée par rapport au gouvernement précédent. Le Président de la commission souligne qu'il sera à veiller à ce que d'autres pays européens dont le seuil se situe en dessous de 0,7 % ne changent pas la base de calcul de leur aide publique pour atteindre le seuil de 0,7 %.

Un membre du Parlement européen fait savoir que certains pays font des promesses d'investissement qui en fin de compte engagent les mêmes crédits dans trois ou quatre domaines différents sans respecter l'additionnalité. Il faut veiller à ces pratiques, la crédibilité de la politique d'aide au développement européenne étant en cause. Les discussions sur la question de savoir s'il faut combiner les négociations de l'après-2015 des Objectifs du Millénaire avec celles sur la lutte contre le changement climatique sont en cours. Une conférence internationale sur la lutte contre le changement climatique se tiendra fin 2015 à Paris. L'orateur souligne l'importance de l'initiative des Nations Unies et de l'Union européenne « Energy for all ».

Un député met en garde devant les problèmes énormes auxquels est confronté le continent africain. Actuellement, on compte 33 conflits locaux en Afrique. Vu la croissance démographique, de plus en plus de jeunes Africains essaieront d'émigrer et de venir en Europe pour améliorer leurs chances de survie.

La coopération Nord-Sud-Sud (p. ex. Luxembourg – Cap Vert – Sao Tomé) peut servir de modèle pour des coopérations similaires en Amérique latine, mais il faut d'abord évaluer le projet réalisé et en tirer les conséquences.

Un représentant du groupe politique CSV se félicite du fait que le programme gouvernemental poursuit la même politique que le gouvernement antérieur. Il voit une incohérence dans le fait que l'aide aux réfugiés syriens dans les pays limitrophes de la Syrie soit imputée au budget de la Coopération. M. le Ministre répond que l'aide internationale aux réfugiés syriens est du ressort de l'aide humanitaire, tandis que l'accueil de réfugiés syriens au Luxembourg est du ressort du Ministère de l'Immigration.

Le rapport sur les comptes du 8^e, 9^e et 10^e programme européen de développement (FED) pour l'année 2012 a été publié (document COM(2013) 541 final).

Le principe que le Ministre des Finances est nommé gouverneur auprès de la BEI et de la Banque mondiale reste en vigueur. La répartition financière entre le Ministère de la Finance et le Ministère de la Coopération reste inchangée.

3. 6590 Projet de loi portant approbation de la Convention relative à l'assistance alimentaire, faite à Londres, le 25 avril 2012
- présentation et adoption d'un projet de rapport

Le rapporteur présente brièvement le projet de loi et le projet de rapport. Il fait observer qu'un chapitre du projet de rapport est consacré à l'historique de la Convention dont une première version, entrée en vigueur en 1967, traitait de l'aide alimentaire tout court, tandis que la Convention de 2012 avait comme objectif de fournir une assistance alimentaire appropriée et efficace aux populations vulnérables en fonction des besoins identifiés. La plus-value de cette Convention réside notamment dans l'adaptation des principes généraux d'assistance alimentaire tels que définis à l'article 2. Le gouvernement luxembourgeois s'est proposé de déterminer son engagement comme suit : 80% des contributions annuelles au Programme alimentaire mondial (PAM), déduction faite des contributions n'ayant pas de lien direct avec l'assistance alimentaire. Le Luxembourg pourrait prendre un engagement initial de quatre millions d'euros pour l'exercice 2013. Tel que prévu dans la Convention, cet engagement n'est pas additionnel.

Le Conseil d'Etat a proposé une modification du libellé de l'intitulé et de l'article unique. La commission préfère maintenir le texte initial qui correspond exactement à ce qui est contenu dans le texte de la Convention.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

4. 6607 Projet de loi portant approbation de l'Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Norvège concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Bruxelles, le 21 février 2013
- désignation d'un rapporteur

Mme Claudia Dall'Agnol est désignée comme rapporteure du projet de loi.

5. Dossiers européens:
- adoption de la liste de documents transmis entre le 4 et le 10 janvier 2014

Un membre souligne l'importance de plusieurs documents classés dans la catégorie « A ». S'agissant de documents de caractère technique, la classification est maintenue. La liste de documents est adoptée sans modification.

Le représentant de la sensibilité politique ADR demande à ce que la commission discute plus en détail sur l'exemption de l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures de l'Union européenne pour certains pays, tel que proposé dans le document COM(2013)853. M. Marc Angel est nommé rapporteur de ce document.

- présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

**COM(2013)565 (Rapport de la Commission, Rapport annuel 2012 sur les relations entre la Commission européenne et les parlements nationaux);
M. Marc Angel**

Le rapport annuel 2012 vient à la conclusion que les relations entre la Commission européenne et les parlements nationaux évoluent dans la continuité. Les deux axes sont :

- le contrôle de la subsidiarité,
- le dialogue politique.

Les parlements européens ont émis en 2012 un total de 663 avis, dont 10% d'avis motivés (contrôle de la subsidiarité). Il apparaît que les parlements dans les systèmes bicaméraux émettent un plus grand nombre d'avis que les parlements unicaméraux.

La Commission européenne a notamment encouragé les parlements nationaux à s'impliquer dans le semestre européen, l'initiative Europe 2020 et le programme de stabilité et de convergence.

Le rapporteur souligne que la Chambre des Députés a assumé son rôle en ce qui concerne les dossiers européens. Il fait observer que la délégation auprès de la conférence interparlementaire selon l'article 13 du pacte de stabilité s'est constituée. Le Luxembourg a envoyé 6 avis, dont 3 avis motivés, à la Commission européenne. Une réunion des présidents et secrétaires des commissions sectorielles sera organisée pour présenter plus en détail les procédures concernant les dossiers européens.

COM(2013)566 (Rapport de la Commission, Rapport annuel de la subsidiarité et la proportionnalité); M. Marc Angel

La Commission européenne s'est vu adresser en 2012 un « carton jaune » par les parlements nationaux (proposition « Monti II »). Le rapport rappelle les procédures engagées avant la publication d'une proposition législative par la Commission européenne (établissement d'un feuille de route, consultations, analyse d'impact). Un groupe de pilotage sera constitué pour améliorer le monitoring de la subsidiarité. La Commission européenne fait appel à toutes les institutions concernées de s'aligner à la même définition de la subsidiarité.

COM(2013)594 (Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Rapport annuel 2013 sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre en 2012); M. Marcel Oberweis

L'Union européenne a reçu le prix Nobel de la paix 2012 pour avoir contribué à promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme en Europe. L'UE dans son ensemble reste le premier donateur mondial d'aide publique au développement; elle a collectivement accordé 55,2 milliards d'euros en 2012. Le Conseil a adopté en mai 2012 un programme visant à mieux utiliser l'aide publique, p. ex. en se concentrant sur trois domaines par pays au maximum. Le rapport énumère plus en détail les pays ayant reçu de l'aide de la part de l'Union européenne et les domaines prioritaires, tels que la sécurité alimentaire et nutrition, la protection sociale et l'énergie durable pour tous. Un soutien en faveur d'un changement durable est accordé aux pays en transition.

COM(2013)658 (Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière d'aide humanitaire et de protection civile et leur mise en œuvre en 2012); M. Marcel Oberweis

L'Union européenne a fourni en 2012 une aide permettant à secourir environ 122 millions de victimes dans 90 pays tiers. Le mécanisme de protection civile a été activé dans 38 cas. Les crises humanitaires et catastrophes augmentent d'année en année. Des programmes à moyen et à long terme sont établis, mais il s'agit d'un travail de longue haleine (p.ex. au Haïti). L'aide concertée de l'Union européenne apporte une plus-value par rapport à celle des pays isolés.

COM(2013)739 (Programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2014); M. Marc Angel

Compte tenu des élections européennes en mai 2014, le programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2014 est moins volumineux que les années précédentes. Le programme de travail met l'accent sur l'achèvement d'initiatives comme l'union bancaire, le marché intérieur ou encore la stratégie numérique. Le cadre financier 2014-2019 entrera en vigueur. La mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et du semestre européen, la croissance économique et la lutte contre le chômage des jeunes sont d'autres priorités de la Commission européenne. Le rapporteur souligne que le programme de travail 2014 de la Commission européenne a été transmis à toutes les commissions sectorielles.

6. Divers

Le Ministre des Affaires étrangères sera invité à une prochaine réunion pour présenter le programme gouvernemental en ce qui concerne les domaines de la politique extérieure et de l'immigration. Une réunion jointe avec la Commission juridique sera organisée le 3 février 2014 sur la proposition de règlement portant création au Parquet européen. Le Conseiller en charge de ce dossier auprès de la Représentation permanente à Bruxelles y sera invité.

Le Président de la commission est retenu le 27 janvier 2014 par la réunion des Présidents de la COSAC. Sauf urgence, il n'y aura pas de réunion de la commission à cette date.

Deux documents sur le rôle des parlements européens ont été communiqués par le système interne de courrier électronique. Le Président de la commission recommande en outre la lecture du Bulletin de Bruxelles du Représentant de la Chambre des Députés à Bruxelles.

Luxembourg, le 16 janvier 2014

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel